

Créateurs de droits nouveaux

POUVOIR D'ACHAT

UNE QUESTION ESSENTIELLE

L'inflation sans précédent de ces derniers mois perdure et impacte le pouvoir d'achat des personnels d'EDF.

Pour **FO** Énergie, un réel partage de la valeur passe par :

- Une **augmentation salariale de 9 %** par des mesures de Branche et d'entreprise confondues (SNB, NR, AIC, etc...)
- Une **revalorisation de la grille salariale** permettant le niveau d'embauche en exécution au NR10 ECH1 et donc un rehaussement de tous les niveaux d'embauche
- La **création de 2 échelons d'ancienneté** (13 & 14) supplémentaires
- La **création d'un 14^e mois** statutaire

À l'issue de la négociation de Branche, les employeurs ont proposé à la signature des fédérations syndicales un accord salarial prévoyant une augmentation de 2 % du Salaire National de Base au 1^{er} janvier 2024 (rattrapage 2023 de 0,5 % inclus).

FO Énergie regrette que les employeurs de la Branche des IEG n'aient pas répondu favorablement à notre dernière proposition qui consistait à :

- Une prime intégrable de 2,3 % versée au 1^{er} janvier 2024 et intégrable dans le SNB au 1^{er} janvier 2025
- Une augmentation du SNB de 2,3 % au 1^{er} janvier 2024.

Face à l'explosion des prix sur les biens de première nécessité, dont l'alimentation, leur proposition de 2 % d'augmentation de SNB ne répond pas à l'urgence salariale.



C'est maintenant aux négociations d'entreprise de débiter. C'est maintenant à EDF SA de répondre à cette urgence et de pallier l'absence de réponses suffisantes à nos revendications par la Branche des IEG.

Les bénéfices historiques réalisés par EDF SA lors du 1^{er} semestre témoignent de l'engagement de toutes et tous. Les personnels sont en droit d'attendre un juste retour de cet engagement par des mesures d'entreprise à la hauteur des besoins des salariés.

FO revendique des mesures salariales 2024 conséquentes venant compléter les mesures de Branche ainsi qu'une revalorisation des autres composantes de la rémunération telles que l'intéressement, l'abondement, et les différentes primes existantes.

Pensez à vous ! Rejoignez-nous !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 AU 13 NOVEMBRE 2023